



PAYS Yon & Vie

**CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT**

AUTO-EVALUATION

**Bilan de l'action du Conseil de Développement
2015/2018**

Novembre 2018

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION</i>	4
<i>I/ ANALYSE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LA FEUILLE DE ROUTE ADOPTEE EN 2015</i>	6
<i>II/ BILAN D'ACTIVITE</i>	14
<i>III/ ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE TRANSMISE AUX ELUS POUR MESURER LEUR VISION DU ROLE ET DU FONCTIONNEMENT DU CDDEV ET ESTIMER L'APPORT ET L'IMPACT DE SES CONTRIBUTIONS SUR LE TERRITOIRE</i>	19
<i>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</i>	21
<i>ANNEXE 1 - TRAVAUX D'ETUDES PRODUITS PAR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT</i>	22
<i>ANNEXE 2 - ILLUSTRATIONS DE L'IMPLICATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT</i>	24
<i>ANNEXE 2 - REVUE DE PRESSE</i>	25
<i>ANNEXE 3 - POUR ALLER PLUS LOIN</i>	25

INTRODUCTION

Le Conseil de Développement, assemblée consultative composée de membres de la société civile, est défini par l'article 26 de la Loi LOADDT du 25 juin 1999 et l'article 88 de la Loi Notre du 7 août 2015.

Le Conseil de Développement du Pays YON et VIE a été constitué en 2002 parallèlement à la création du Pays. En 2014, après douze années de fonctionnement et une première réorganisation opérée en 2009 avec notamment l'instauration du principe d'auto-saisine, le renouvellement des élus délégués au Comité Syndical et la révision du mode de fonctionnement du Pays ont été l'occasion pour ses membres de repenser son fonctionnement.

A partir des constats de la difficulté globale à mobiliser les membres du CdDev et d'un manque de visibilité de son action, les membres du bureau ont proposé aux élus du Comité Syndical de valider le principe de mener un travail d'évaluation et de redéfinir les modalités de son fonctionnement.

Face aux attentes exprimées à la fois par les membres du CdDev mais aussi par les élus, le Comité Syndical a validé l'engagement d'une action d'évaluation/formation. Celle-ci s'est déroulée de juillet 2014 à décembre 2014 avec le soutien méthodologique de l'UNADEL (Union des acteurs et des structures du développement local) et de la Coordination Nationale des Conseils de développement.

10 réunions et groupes de travail ont eu lieu, ponctués par 3 points d'étape avec les élus.

16 propositions d'évolution ont été faites par le CdDev et validées par les Comités syndicaux du 05 mars 2015 et du 30 mars 2015. Ces 16 propositions ont été regroupées en 7 grands items :

- Renforcer le rôle de laboratoire d'idées et développer les contributions écrites
- Développer la fonction « prospective » du conseil de développement
- Développer une fonction pédagogique autour de « l'animation territoriale »
- Formaliser la relation du conseil de développement aux élus
- Favoriser l'ouverture et élargir la composition de l'instance
- Développer la communication et la visibilité du conseil de développement
- Renforcer les moyens humains et financiers pour pérenniser l'instance et lui permettre de jouer pleinement son rôle

Dans un souci de simplification de son fonctionnement et de son efficacité, mais aussi pour une meilleure adaptation au nouveau fonctionnement du Pays, les élus ont ajouté le principe d'un CdDev plus resserré dans sa composition. Un CdDev à 58 membres répartis en 4 collèges dont un collège « Territoire » composé de personnalités désignées par chacune des communes et représentant la moitié du CdDev a été acté.

Son organisation a donc également été revue, et un règlement intérieur formalisant ses nouvelles modalités de composition et de fonctionnement a été adopté par le Comité Syndical le 04 juin 2015 et mis en application à partir des élections de juin 2015. Les membres du Conseil de Développement ont été élus pour 3 ans et ont officiellement achevé leur mandat en juin 2018.

Dans la perspective de son renouvellement, selon des modalités qui ont évoluées au cours de la rédaction de ce rapport ce qui a conduit à ne pas convoquer la troisième Assemblée Annuelle du CdDev pour clôturer son mandat, les membres du bureau ont proposé aux élus du Comité Syndical de réaliser un bilan et une analyse de ce qui a été accompli depuis juin 2015.

OBJECTIFS :

- Faire le bilan du fonctionnement du CdDev depuis la nouvelle feuille de route, en prenant en compte les modifications intervenues, et en analysant ce qui a bien fonctionné, et ce qui a moins bien fonctionné, pour appréhender les éventuelles difficultés rencontrées.
- Mesurer ce qu'apporte le CdDev aux élus, au territoire en évaluant la participation du Conseil de Développement aux actions du Pays et ses contributions, notamment en réalisant l'état des lieux des productions d'études et de rapports plus particulièrement dans le cadre des saisines et des auto-saisines.

Analyse des 16 propositions :

➤ Renforcer le rôle de laboratoire d'idées et développer les contributions écrites

1. Développer les productions propres du conseil de développement et renforcer la méthodologie de travail

Pour la première fois le CdDev a travaillé sur des auto-saisines et des saisines qui ont été publiées et diffusées sous forme de 4 rapports d'études (Maisons de santé pluri professionnelles, Télé médecine en EHPAD et en MSP, Communes Nouvelles, et Prévention santé Cf annexe 1). Il a également produit un avis sur le SCOT révisé dans le cadre de l'enquête publique, et rédigé des notes sur des actions à relancer ou à faire évoluer, notamment dans le cadre de la restauration collective et de l'agriculture de proximité.

Une méthodologie de travail a été adoptée, avec pour chaque sujet traité ;

- le lancement d'un appel à candidatures aux membres du CdDev pour se porter volontaire à la constitution d'un groupe de travail
- la rédaction d'une note de cadrage assortie d'une proposition de calendrier de réalisation
- la désignation d'un ou plusieurs référents du groupe de travail, interlocuteur(s) privilégié(s) pour échanger et faire le lien avec les élus et le bureau du CdDev.

2. Equilibrer les saisines et les auto-saisines, y compris sur le plan thématique

L'objectif de cette proposition était de faciliter l'implication des différents membres pour qu'ils puissent trouver leur place sur un des différents champs de travail. 4 thèmes ont été proposés lors de l'Assemblée Annuelle constitutive du CdDev sous sa nouvelle formule : économie circulaire, communes nouvelles, santé, transition énergétique. Ces thèmes n'ont pas tous été traités, l'équilibre n'est donc pas atteint avec une thématique santé qui a davantage mobilisé les membres les plus impliqués, cette problématique étant transversale et partagée par l'ensemble des communes. Les saisines et auto-saisines ont été équilibrées malgré une difficulté de mobilisation des élus sur des propositions de sujets à étudier par le CdDev pour qu'il apporte son éclairage.

3. Planifier et prioriser ses contributions écrites, notamment au sein d'un programme d'actions annuel du Conseil de développement

Aucun véritable programme d'actions annuel du CdDev n'a été formalisé sur ces trois années. En revanche, un accord tacite acté en bureau a retenu le principe de limiter et concentrer le travail du CdDev avec au maximum une saisine et une auto-saisine par an en plus de son implication et ses contributions dans les groupes de travail qui relèvent des champs de compétences du Pays (SCOT, LEADER, Restauration collective notamment).

4. Etablir un suivi des avis et une évaluation de leur prise en compte par le Pays et l'agglomération

Aucune formalisation de critères d'évaluation et de suivi n'a été définie sur la prise en compte des contributions du CdDev ou de leurs impacts sur les territoires et les populations.

Néanmoins, sur certaines thématiques, notamment sur l'auto saisine sur les MSP qui a été relayée au niveau du grand public par le journal et le site Internet du Pays, on a pu constater que cela a généré des réactions, des échanges, des demandes d'informations y compris des Maires du territoire, et des citoyens à titre individuel.

A l'inverse les autres productions n'ont pas fait l'objet de la même communication. Il s'agit pourtant de sujets de société d'ordre général et transversal qui sont intéressants à « vulgariser » pour éclairer nos concitoyens, les sensibiliser, et anticiper des problématiques et enjeux sociétaux (télémédecine, prévention, désertification médicale, évolution des institutions avec les communes nouvelles ...).

Certaines contributions ont été prises en compte par les élus du Pays, notamment une qui eu un impact positif en permettant la relance de l'action restauration collective à l'échelle du Pays. Les autres rendus ont eu un impact plus limité hormis la prise en compte de l'avis du CdDev sur le SCOT dans le cadre de l'enquête publique.

5. Organiser les travaux via des groupes projets ciblés autour des actions et contributions du Conseil de développement

Les travaux ont effectivement été organisés en groupes de travail avec la constitution de groupes « permanents » centrés sur les grandes thématiques relevant du champ de compétences du Pays avec les groupes de travail :

- SCOT
- Restauration collective
- Santé
- Leader

Des groupes de travail pour chaque sujet d'auto-saisines et de saisines traité s'ajoutent à ces groupes permanents.

➤ Développer la fonction « prospective » du conseil de développement

6. Développer des travaux de prospective, si besoin avec l'appui de structures extérieures telles que le CESER, ou avec d'autres territoires

L'idée de cette proposition était que : **« La réflexion sur le moyen, voire le long terme, est identifiée dans de nombreux conseils de développement comme un élément utilement complémentaire au travail des élus »**. En effet, par rapport aux actions et chantiers pilotés par les élus, le conseil de développement a un certain recul, car il se situe dans *« un temps moins contraint que celui des élus ; dans la mesure où il n'est pas soumis à réélection, il dispose d'une plus grande liberté »*.

Le CdDev a mené ses travaux d'études dans le cadre des auto saisines et des saisines en menant ce travail prospectif, notamment en allant à la rencontre d'autres territoires et en s'entretenant avec des personnes référentes et qualifiées sur les sujets traités. En revanche, il n'a pas été fait appel à des structures extérieures. Une proposition a été faite de faire appel ponctuellement à une consultante pour accompagner le CdDev qui dispose d'un budget limité, pour l'étude sur les communes nouvelles. Cette proposition n'a pas été retenue par les élus du Comité Syndical.

Un début de rapprochement avec d'autres CdDev vendéens a par ailleurs été amorcé pour échanger sur les modes de fonctionnement et d'organisation. Une rencontre a eu lieu en juin 2018 avec Messieurs Jacques Corbin (Président), Gérard Bonneau (Vice-Président), Jacky Jocotton (Vice-Président) du Conseil de Développement Sud Vendée Littoral. Le même type de rencontre a été envisagé avec Mme Hass-Fabre Présidente par intérim du CdDev du territoire Sud Vendée qui a même été pressentie pour participer à l'Assemblée annuelle

de juin 2017. Des contraintes d’agenda n’ont pas permis à cette rencontre d’aboutir et le contact n’a pas été repris suite à la désignation du nouveau Président M. Dekeyser.

Le CdDev a également répondu à la proposition de Mme la Préfète de Région de désigner un représentant des Conseils de Développement au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) en participant au processus d’élection mis en place. A l’issue du vote le représentant élu a donné lieu à des contestations internes. Mme la Préfète de région n’a finalement pas retenu de représentant des CdDev au CESER. Elle a suggéré aux CdDev de la Région de se fédérer pour constituer un réseau des CdDev facilitant et légitimant une désignation régionale des CdDev au CESER.

Cette constitution d’un inter-réseau des CdDev régionaux n’a pas eu de suite pour le moment et s’est heurtée à des difficultés liées à des problématiques territoriales et de personnes.

➤ **Développer une fonction pédagogique autour de « l’animation territoriale »**

7. Développer les modalités d’actions de l’animation territoriale : auditions de personnes ressources, réalisation d’enquêtes sur le terrain, rencontres sur le terrain de publics concernés par les saisines ou les auto-saisines, organisation de conférences-débats autour de thèmes qui font l’objet d’une contribution écrite de l’instance

Cet objectif a commencé à être engagé par la réalisation d’auditions, d’enquêtes de terrains, de rencontres d’acteurs locaux, mais aussi par l’intervention du Docteur Frédéric Mignen, gériatre, lors de l’Assemblée Annuelle de juin 2017 et du Comité Syndical du 14 décembre 2017 afin de sensibiliser les élus et les membres du CdDev au déploiement de la télémédecine.

En revanche, les contacts plus directs avec le public concerné par les sujets étudiés que ce soit par des rencontres terrains sur des thématiques le concernant ou par l’organisation de conférences débats n’ont pas été initiés au cours de cette mandature. Une tentative de contact plus direct a été imaginée dans le cadre de la saisine commune nouvelle en préconisant l’audition de la population ou du moins d’acteurs de la société civile pour recueillir leur ressenti vis-à-vis de cette transformation territoriale qui les concerne. Cette tentative s’est heurtée à plusieurs difficultés, notamment l’investissement en temps que cela nécessite, et les questionnements sur la définition du public représentatif à rencontrer et la méthodologie à adopter.

Cet objectif global d’animation territoriale n’est pas à négliger, notamment pour mieux faire connaître le rôle du CdDev et élargir les participants potentiels afin de renouveler plus facilement ses membres et d’enrichir ses propres réflexions.

➤ **Formaliser la relation du Conseil de développement aux élus**

8. Organiser une fois par semestre une rencontre entre les élus du Comité syndical et le bureau du conseil de développement pour présenter réciproquement les actions en cours, évaluer les actions réalisées et définir une fois par an le programme d'actions du Conseil de développement

Aucune organisation n'a été adoptée pour formaliser les relations entre les élus du Comité syndical et les membres du bureau du CdDev ainsi que pour la définition d'un programme d'actions annuel du CdDev. En revanche, un temps de parole plus important qu'auparavant est donné au CdDev lors des Comités syndicaux avec parfois des temps d'échanges avec les élus. En dehors de ces temps de parole accordés, seuls les élus référents du CdDev ou les élus investis sur une question particulière traitée par le CdDev semblent attentifs au travail réalisé et assurer un suivi et un échange plus régulier avec les membres du CdDev.

Aucune formalisation de l'évaluation des actions réalisées n'est prévue, c'est le CdDev qui a lui-même proposé de faire son auto évaluation.

9. Etablir une charte des relations entre le Conseil de développement et les élus afin de clarifier ces relations, les finalités du travail du conseil de développement et les moyens mobilisés

Cette démarche a été initiée dès août 2015 et plusieurs réunions de travail ont été consacrées à son élaboration. Trois ans plus tard, après plusieurs propositions de clarification, et malgré de nombreuses relances auprès des élus la Charte de partenariat n'a pas abouti. Ce constat peut être interprété comme reflétant l'absence d'intérêt des élus vis-à-vis de l'action et du rôle que peut jouer le Conseil de Développement.

➤ Favoriser l'ouverture et élargir la composition de l'instance

10. Créer un collège « citoyens »

Cette proposition n'a pas obtenu l'aval des élus. Une habitante s'est cependant portée volontaire et participe aux actions du CdDev en tant « qu'invitée permanente » sans véritable statut.

11. Eviter la désignation de délégués communautaires et de maires au conseil de développement. Les autres élus municipaux peuvent intégrer le conseil de développement, toutefois non pas en tant qu'élus, mais en tant que représentants d'une structure associative ou consulaire s'ils en ont le mandat

La non désignation d'élus comme membre du CdDev a été respectée.

En revanche, l'objectif de favoriser l'ouverture et d'élargir la composition et la participation n'est pas facilité par le mode de désignation et l'absence supposée de motivation d'une grande partie des membres désignés par les communes et par certaines structures (cf taux de participation). On ne peut que regretter le non renouvellement de membres démissionnaires du CdDev, faute de désignation par les dites collectivités de leurs nouveaux représentants. Cette inertie a été préjudiciable au bon fonctionnement du bureau qui n'a été que rarement réuni au complet (14 membres).

➤ **Développer la communication et la visibilité du conseil de développement**

12. Améliorer la présence du conseil de développement sur Internet via un site, hébergé par celui du syndicat pays Yon et Vie et mis à jour selon les textes fournis par les commissions du Conseil de développement. L'usage des réseaux sociaux sera également développé

Cet objectif n'est pas atteint mais est largement dépendant des outils de communication mis à disposition par le syndicat mixte. Le site Internet du Pays n'est aujourd'hui plus adapté et n'est pas un outil suffisamment didactique, interactif pour permettre d'héberger un espace dédié au CdDev répondant à cet objectif. Des productions et des rapports du CdDev ont néanmoins été mis en ligne sur le site Internet du Pays mais sont peu visibles compte tenu de la configuration actuelle du site.

Cette absence de moyens et d'outils de communication performants n'a pas favorisé les échanges et l'inter-activité entre les membres du CdDev, ce qui est pourtant indispensable pour le faire vivre et maintenir un lien entre ses 58 membres et faciliter l'intérêt et la mobilisation du plus grand nombre. Une synthèse des réunions de bureau a toutefois été produite les deux premières années de mandat et transmise à l'ensemble des 58 membres pour les tenir informés des actualités et travaux menés par le CdDev.

Concernant les réseaux sociaux, le chargé de mission Pays qui accompagne le CdDev dans ses travaux a suivi une formation sur la communication via les réseaux sociaux. Il semble que ces outils ne soient pas les plus adaptés pour communiquer sur les actions et la visibilité du CdDev. Ce dernier travaille en effet davantage sur des sujets liés à des études et à des réflexions qui nécessitent du temps et ne présentent donc pas un caractère suffisamment régulier et événementiel (pour que ces outils soient considérés comme utiles, une à deux actualités minimum par jour seraient à publier). En revanche il pourrait être pertinent de proposer aux deux intercommunalités qui composent le Pays qu'elles puissent se faire le relais des actions du CdDev via leurs réseaux sociaux ou leurs autres moyens de communication.

13. Présenter les actions et projets du conseil de développement dans les conseils municipaux, ainsi que lors d'une manifestation grand public (réunions publiques)

Cet objectif a été abordé à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de l'autosaisine sur les MPS, mais ne s'est pas concrétisé.

14. Valoriser les contributions écrites importantes pour le Conseil de développement (graphisme, impression)

Un premier travail d'harmonisation de la présentation et du graphisme des productions du CdDev pour en améliorer la visibilité et l'identification a été accompli. Concernant les formats d'impression, le choix des membres du bureau a plutôt été de rester dans la sobriété dans un souci d'exemplarité (contexte de budgets contraints et de prise en compte des objectifs de développement durable).

➤ **Renforcer les moyens humains et financiers pour pérenniser l'instance et lui permettre de jouer pleinement son rôle**

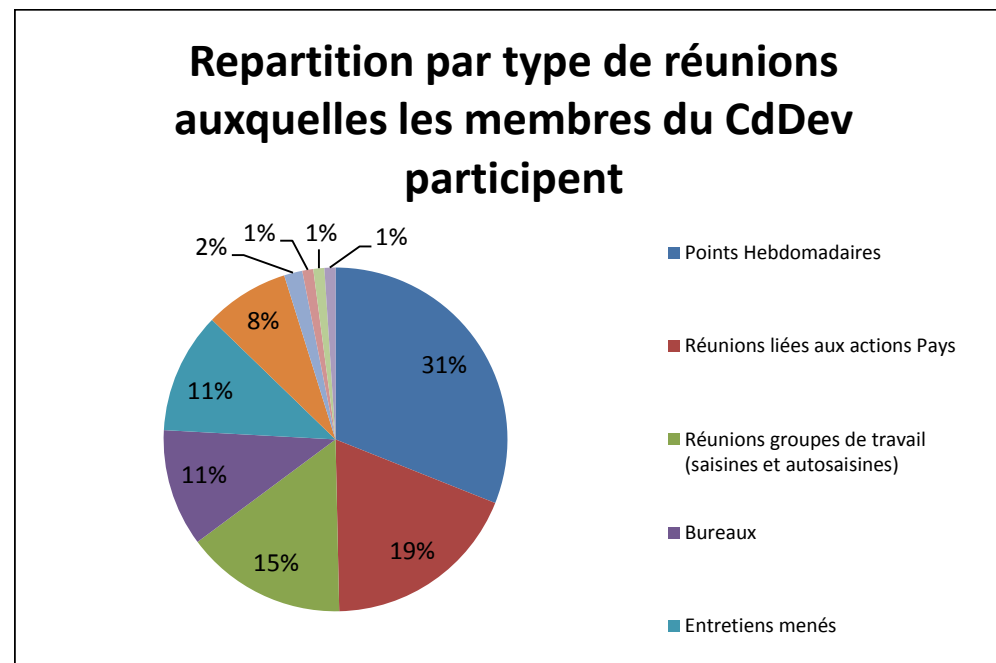
15. Mise à disposition d'un(e) chargé(e) de mission pour l'équivalent de 3 jours par semaine

16. Enveloppe financière dédiée aux activités du conseil de développement de 8 000 euros par an

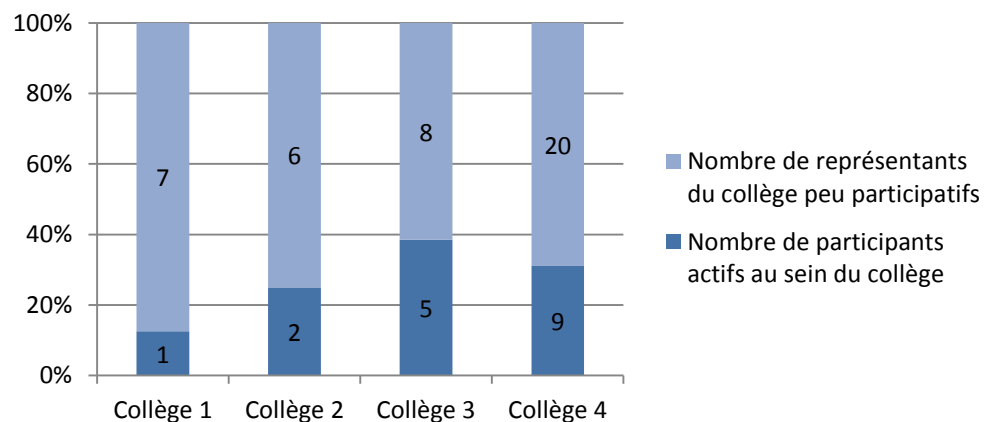
Ces deux objectifs ont été mis en œuvre. Le bureau du CdDev s'est attaché à rester en deçà de l'enveloppe affectée à son fonctionnement.

II/ BILAN D'ACTIVITE :

	Nbre total de réunions auxquelles le CdDev a participé en 3 ans	288
DONT	Points "Hebdomadaires"	90
	Réunions liées aux actions Pays (santé, SCOT, LEADER, agriculture de proximité, TEPCV Plan climat, Créaventures....)	54
	Réunions groupes de travail (saisines et auto-saisines)	44
	Bureaux	32
	Entretiens menés	33
	Comités Syndicaux	23
	Réunions spécifiques de travail et d'échange avec les élus référents du CdDev et/ou les représentants d'un des 2 EPCI	5
	Assemblée Annuelle	3
	Echanges avec d'autres CdDev (PdL ou Vendée)	3
	Autres réunions	3

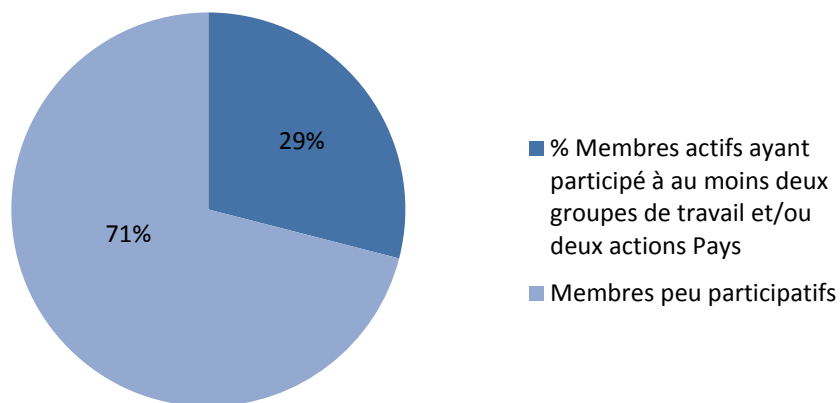


Répartition des membres les plus actifs par collège

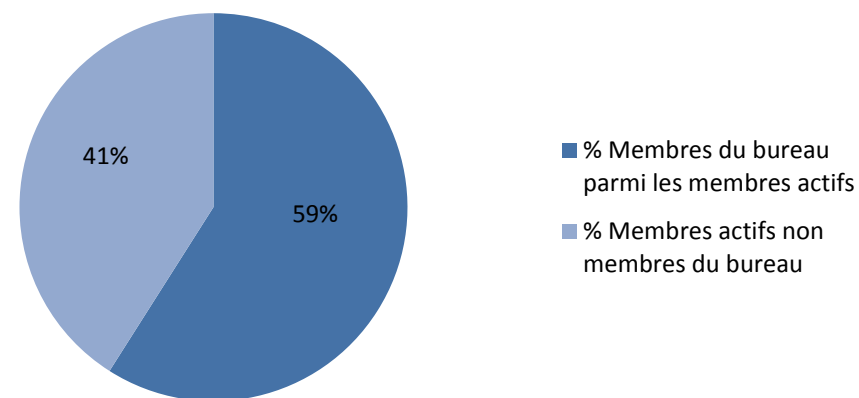


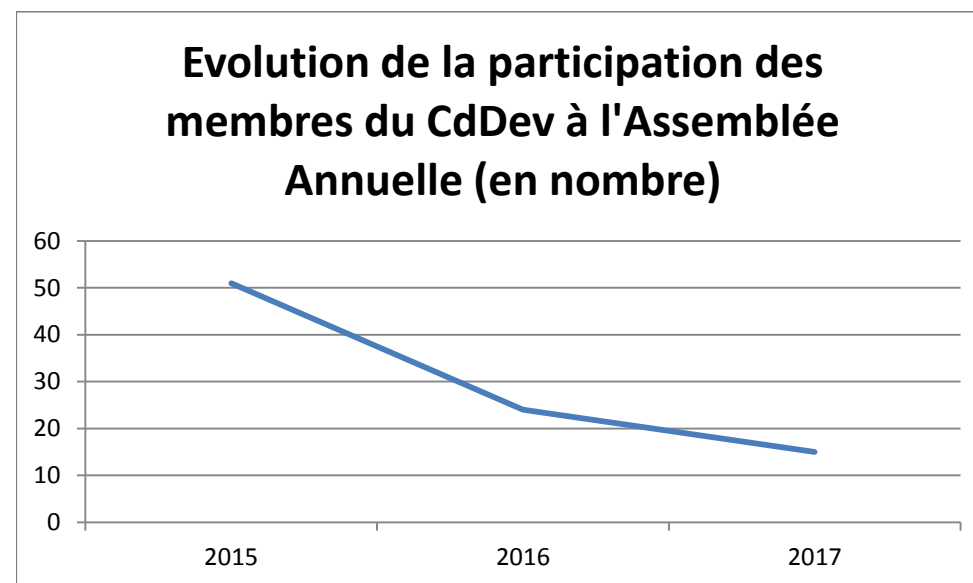
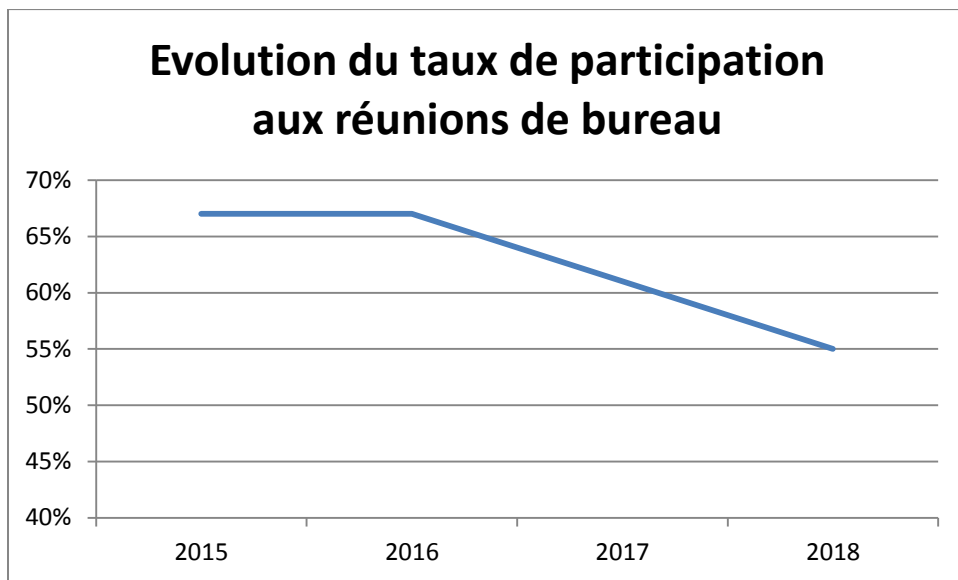
- **Collège N°1 « Entreprises »** : représentants d'entreprises et activités professionnelles non-salariés - 8 membres
- **Collège N°2 « syndicats »** : représentants des organisations syndicales de salariés, de professionnels, des associations de défense d'intérêts collectifs et des fédérations d'éducation populaire - 8 membres
- **Collège N°3 « associations »** : représentants des organismes participant à la vie collective - 13 membres
- **Collège N°4 « territoire »** : représentants du territoire désignés par chaque commune : 5 pour La Roche sur Yon, 2 pour Aizenay, 2 pour Le Poiré sur Vie, 1 pour les autres communes - 29 membres

Part des membres actifs sur l'ensemble des membres du CdDev



Part des membres du bureau parmi les membres actifs





ANALYSE DU BILAN D'ACTIVITE :

Ce bilan permet de souligner la forte implication du CdDev et de ses membres qui se sont déplacés bénévolement pour participer à près de 290 réunions en 3 ans (Cf annexe2). Ces réunions concernent le suivi et la coordination des travaux du CdDev (point hebdomadaire entre le Président et le chargé de mission, bureau mensuel, assemblée annuelle), des réunions de travail (groupes de travail des saisines et auto-saisines notamment), des entretiens et des investigations de terrain. Le CdDev est également investi sur les actions portées par le Pays en étant présent à l'ensemble des comités syndicaux, aux réunions SCOT, en contribuant à la mise en place et au suivi d'actions (il a notamment permis la relance de l'action restauration collective), et en étant indispensable au fonctionnement du comité de programmation LEADER en tant que collègue majoritaire. Le CdDev a également participé à des réunions de réflexions et des conférences liées à l'aménagement du territoire et aux politiques ayant des enjeux importants pour l'avenir (climat, santé...) et a ainsi démontré la place et l'intérêt que peut avoir la société civile pour contribuer au devenir du territoire.

Enfin, le partenariat avec le CdDev d'El Guettar en Tunisie a été poursuivi au cours du mandat, avec plusieurs connections en conférence Skype et une visite au Pays de son Vice-Président M. Zied SAÏD. L'expérience du CdDev d'El Guettar, bien que portant sur des actions différentes et plus opérationnelles que celles du CdDev du Pays, est intéressante et montre le rôle de coordination des associations et des acteurs locaux qu'a pu jouer un CdDev structuré dans un contexte d'une démocratie naissante. Le partenariat avec le CdDev du Pays a contribué à faciliter cette organisation et à lancer des actions.

Une autre dimension mise en avant par le bilan, c'est que le fonctionnement du CdDev repose beaucoup sur l'implication d'une quinzaine de membres très présents et très investis (une dizaine de membres du bureau et 5/6 membres très impliqués). La difficulté de mobiliser au-delà des membres du bureau et d'un noyau dur, problématique déjà identifiée lors du précédent bilan, semble donc toujours présente au vu de ce recensement des participations, et ce malgré le resserrement du nombre de membres et la constitution du collège 4 composé de personnalités qualifiées désignées par les communes. Ce dernier collège, représentant la moitié des membres du CdDev, est en effet parmi les moins actifs (seulement 1/3 des membres sont actifs), même si la participation des collèges 1 et 2 n'est pas non plus très élevée (respectivement 1/7 de membres actifs pour le collège 1 et 1/4 pour le collège 2, mais sur un nombre de membres plus restreint). Le collège 3 affiche une participation plus importante avec plus de 60 % de ses membres qui sont actifs. Il serait nécessaire de s'assurer auprès des communes et des structures qui désignent des membres qu'elles soient bien au fait du rôle et des missions du CdDev et de la relative disponibilité et implication que cela nécessite afin que les membres désignés soient pleinement en mesure de s'investir dans cette instance.

On note également une lente érosion de la participation de l'ensemble des membres au fur et à mesure de l'avancée du mandat du CdDev. La non désignation de plusieurs représentants du collège 4, le non renouvellement de membres ou de structures démissionnaires expliquent en partie cette érosion en ne facilitant pas un fonctionnement optimal du CdDev pour maintenir son dynamisme et sa représentativité. Le manque de clarté quant au devenir de la structure du Pays et du CdDev, surtout cette dernière année de mandat, et la faible implication des élus (5 réunions spécifiques d'échanges avec les élus référents en 3 ans, très peu de propositions de thématiques d'études dans le cadre des saisines, une absence de sollicitation sur l'analyse du projet de territoire de l'Agglomération ou dans d'autres évaluations consultatives de politiques publiques comme le programme de fonds européen Iti interrogent sur l'intérêt et la confiance qu'ont les élus vis-à-vis du CdDev et favorisent la démobilisation de ses membres.

Budget moyen du CdDev pour une année

Postes de dépense	Montant global (€)
Frais de communication <i>(prorata parution d'articles dans le journal du Pays notamment)</i>	580
Frais de missions hors Pays	60
Frais de réception <i>(AA + Vœux)</i>	600
Total dépenses enveloppe dédiée	1 240

Valorisation Frais Pays	Montant (€)
Mise à disposition d'un chargé de mission <i>(40 % ETP)</i>	15 900
Mise à disposition d'une assistante <i>(20 % ETP)</i>	5 400
Frais administratifs divers (estimation courriers + copies)	300
Total	21 600

Total Dépenses moyennes du CdDev sur une année	22 840 €
---	-----------------

Total courriers (juin 2015 à juin 2018)	
Rédigés	141
Envoyés (mail/papier)	1699
Reçus (uniquement papier ou scanné joint à un mail)	80

Depuis le renouvellement du CdDev en 2015 celui-ci dispose de sa propre enveloppe financière de 8000 € / an. Sur trois ans 3 742 € ont été utilisés soit 11 % de l'enveloppe dédiée avec une volonté d'une stricte limitation de dépense.

Les autres frais engagés par le Pays pour le CdDev concernent essentiellement la mise à disposition d'un temps de chargé de mission et d'assistante.

Le CdDev représente en moyenne 22 840 € de frais engagés par an pour le Pays.

Au titre du Nouveau Contrat Régional (NCR), une recette sous forme d'une subvention a été versée au Syndicat Mixte pour l'animation du Conseil de Développement à hauteur de 26 000 euros.

III/ ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE TRANSMISE AUX ELUS POUR MESURER LEUR VISION DU ROLE ET DU FONCTIONNEMENT DU CDDEV ET ESTIMER L'APPORT ET L'IMPACT DE SES CONTRIBUTIONS SUR LE TERRITOIRE :

Une enquête comprenant une vingtaine de questions a été transmise aux 48 élus du conseil syndical par voie électronique afin de mesurer la vision qu'ils ont du CdDev, de son rôle et de l'intérêt qui lui est porté.

Différents items ont permis d'interroger les élus sur :

- leur connaissance du fonctionnement et de l'action du CdDev
- l'utilité et l'impact du travail produit par le CdDev
- leur vision et leurs attentes sur la vie du CdDev et son apport à la réflexion et l'action publique locale
- les relations qu'a et peut avoir le CdDev avec les élus, le territoire, et la population.

16 élus sur 48 soit 1/3 des élus du conseil syndical ont répondu à cette enquête malgré plusieurs relances dont une en comité syndical. Cette faible participation des élus pose question, notamment sur l'intérêt qu'ils portent au CdDev et à son action.

Néanmoins, les réponses de ces 16 élus démontrent une bonne connaissance du cadre et du fonctionnement du CdDev. On mesure également de l'intérêt pour les avis donnés par le CdDev ou par l'éclairage qu'il apporte sur un sujet déterminé. Toutefois, ces élus que l'on peut malgré tout imaginer plus concernés, perçoivent le CdDev comme extérieur à leur action politique ; ils ne s'en saisissent pas et ne l'utilisent pas pour agir. Le CdDev ne leur apparaît pas concrètement comme un contributeur de la vie locale et de l'action publique de la collectivité. Le lien avec la société civile et les citoyens, sur ce qu'ils peuvent apporter dans leur action dans le sens de l'intérêt général, ne semble pas encore approprié par les élus. On ne ressent pas non plus une volonté de s'appuyer davantage sur cet outil de démocratie participative notamment dans les attentes exprimées dans le cadre de son renouvellement.

Malgré une faible sollicitation les élus ne se désintéressent pas du CdDev comme le montrent les propositions de thématiques d'études possibles à mener par le CdDev en lien avec les problématiques du territoire ou encore leur souhait d'une communication plus visible autour de son action.

Une clarification du rôle du CdDev, de son apport par les débats et les réflexions qu'il suscite sur des grands sujets d'intérêt public et des problématiques et enjeux sociétaux sur du long terme, en dehors des échéances électorales, semble nécessaire pour renforcer la conviction des élus sur son utilité. Cela permettrait aussi de dissiper les éventuelles craintes d'un possible contre pouvoir en rappelant la diversité des membres qui le compose et son rôle consultatif et de réflexion.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans le cadre des évolutions issues de la loi Notre et de la nécessité pour les intercommunalités qui composent le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie de disposer de leur propre conseil de développement, une clarification sur le positionnement du Pays et des deux intercommunalités vis-à-vis du CdDev a été engagée. Le CdDev a participé à cette réflexion et a fait des propositions aux élus en fonction des obligations législatives (proposition d'une structuration nouvelle et d'organisation des élections, d'un règlement commun, de la rédaction d'une charte de partenariat).

Par ailleurs, suite à la réalisation de ce bilan en interne et en fonction des retours des élus sur le fonctionnement et le rôle du CdDev des enseignements ont pu en être tirés et des propositions d'améliorations envisagées. Ces éléments sont à prendre en compte pour assurer la mobilisation des membres et le fonctionnement optimal de futur(s) CdDev(s).

Le principal point d'amélioration concerne la mise en pratique d'une meilleure communication afin d'être plus visible de tous pour clarifier le rôle du CdDev, mieux le faire connaître et faciliter la mobilisation de ses membres.

Pour répondre à cet objectif plusieurs propositions :

- Faire une présentation annuelle du CdDev et des travaux réalisés devant chaque conseil municipal avec le membre désigné par la commune et un ou deux autres membres issus des 3 premiers collègues.
- Proposer des conférences avec des intervenants connus et reconnus sur une thématique qui mobilise la population et qui soit en lien avec le territoire.
- Développer davantage les échanges et l'interactivité entre ses membres en disposant de moyens et d'outils de communication plus performants et favoriser le relationnel avec la presse pour rendre compte de son action à la population.
- Concrétiser la rédaction d'une charte de partenariat pour formaliser la relation de la société civile aux élus.
- Mettre en place une session de formation rassemblant des élus et les membres du Conseil de Développement en début de mandat, pour se doter d'une culture commune.

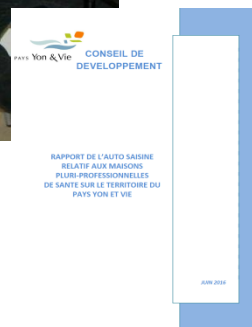
ANNEXE 1 – TRAVAUX D'ETUDES PRODUITS PAR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Auto-saisine sur la situation des maisons pluri-professionnelles de santé sur le Pays Yon et Vie

Apporte un éclairage sur les réponses qu'elles peuvent apporter en matière de santé publique et de lutte contre la désertification médicale

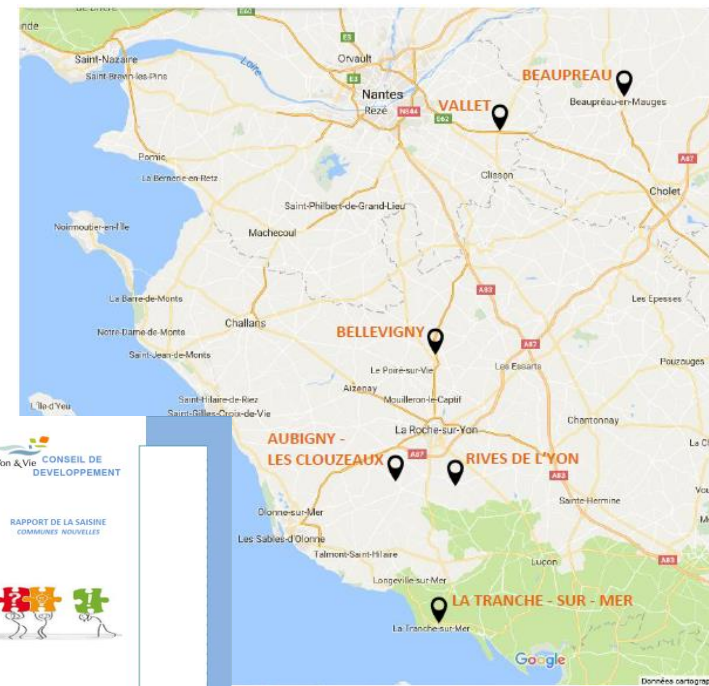


Présentation du rapport MPS à l'Assemblée Annuelle du CdDev le 29 juin 2016



Saisine sur les communes nouvelles

Apporte des éléments de réflexions sur comment rendre la population partie prenante dans ce processus d'évolution territoriale



Cartographie des collectivités rencontrées

Auto-saisine Télémédecine

Etude sur les conditions et modalités du déploiement de la télémedecine en EHPAD et en MPS



RAPPORT DE L'AUTO SAISINE

La Télémedecine en EHPAD et en
Maison Pluri-professionnelle
de Santé



Septembre 2017

Saisine Prévention

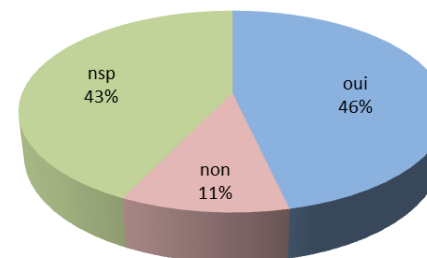
Travail d'inventaire et de synthèse des pratiques et des initiatives mises en place dans les communes du Pays Yon et Vie en matière de prévention rappelant l'importance du rôle du Maire comme premier acteur de la prévention



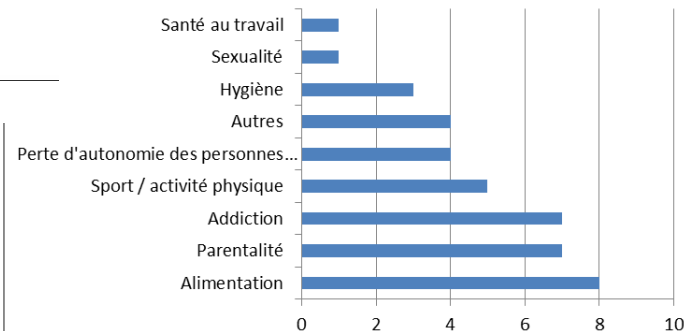
SAISINE PREVENTION SANTE

Synthèse de l'enquête menée auprès des 28 communes du Pays Yon et Vie entre mai 2017 et septembre 2017

Communes engagées dans une démarche de prévention santé sur l'ensemble des communes du Pays



Champs d'actions



Graphiques extraits de la synthèse de l'enquête prévention santé

ANNEXE 2 – ILLUSTRATIONS DE L'IMPLICATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT



Assemblée annuelle 2016



Une partie des membres du bureau du CdDev en séance de travail

Action restauration collective



Créaventures® au collège / Des Robots et des Hommes



Leader



Sciences tour 2016



ANNEXE 2 - REVUE DE PRESSE

Rédaction : 4, rue Raymond-Poincaré
Tél. 02 51 47 62 00; Fax : 02 51 47 62 20
Courriel : redaction.laroche@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tél. 02 99 32 66 66

Ouest-France
Lundi 4 juillet 2016

Une instance pour « titiller » les élus

Le conseil de développement du Pays Yon et Vie se penche sur la commune nouvelle et sur les maisons de santé pluridisciplinaire.

Trois questions à...

Georges Couturier, président du conseil de développement du Pays Yon et Vie



Georges Couturier.

À quoi sert le conseil de développement du Pays Yon et Vie ?

C'est une assemblée de 58 citoyens qui assiste les élus dans leurs décisions et leurs orientations stratégiques. Il regroupe des hommes et des femmes issus des milieux associatifs, sociaux et économiques représentant des communes adhérentes au Pays Yon et Vie. J'ai été élu à la présidence l'année dernière, pour un mandat de trois ans. Nous sommes là pour « titiller » les élus dans un esprit collaboratif.

Comment choisissez-vous les sujets dont vous vous emparez ?

Nous pouvons répondre à la demande des élus. Récemment, ils nous ont demandé un travail sur la « commune nouvelle ». Avec cette question : comment la population vit-elle ces mises en place ? Nous nous sommes penchés sur quatre communes nouvelles : à Bellevigny mais également en dehors du Pays et même dans des départements limitrophes. Il est trop tôt pour confier les conclusions mais voilà un bon exemple du travail que nous pouvons fournir. Nous pouvons bien sûr nous emparer d'un sujet : c'est ce

que nous avons fait avec la question des maisons pluridisciplinaires de santé. Nous allons bâtir une « photographie » de ces maisons pour peser les apports et les lacunes.

Est-il facile de mobiliser les membres du conseil ?

Comme partout, entre le « ça m'intéresse » et le « je m'investis », nous avons une petite déperdition. Je suis confiant : nous sommes dans une période favorable avec une population qui demande à participer.

Recueilli par
Claire HAUBRY.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La "partie civile" du Pays Yon et Vie ne ménage pas sa peine !

Le 29 juin dernier au Centre Beautour, le Conseil de Développement du Pays Yon et Vie tenait son assemblée annuelle. L'occasion pour cette structure consultative, composée de représentants de la société civile, de présenter les activités de ses différents groupes de travail... mais aussi deux conséquents rapports : l'un, consacré à une "saisine" du Comité syndical du Pays, sur la problématique des communes nouvelles (le territoire en compte trois) ; l'autre en "auto-saisine" (de sa propre initiative), relatif aux maisons pluri-professionnelles de santé sur le Pays Yon et Vie, sujet éminemment sensible dans un contexte de lutte contre la désertification médicale...

Une force de proposition et de co-construction de l'avenir du Pays

Au titre de la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 - Article 26 et de la Loi Notre du 7 août 2015 - Article 88, le Conseil de Développement assure une mission d'impulsion de la société civile sur les grands sujets qui fondent le développement et l'attractivité du territoire. Assemblée consultative de citoyens, le Conseil constitue un réseau, transversal et pluridisciplinaire regroupant les acteurs de la vie locale : économiques, sociaux, associatifs, institutionnels, personnalités qualifiées, citoyens volontaires.

Ses relations avec les élus sont d'autant plus étroites que le Comité syndical, soucieux de donner toute légitimité et place à cette force de proposition et de co-construction, a nommé Roger GABORAU son 2^e Vice-président, maire des Lucs-sur-Boulogne " élu référent " auprès du CdDev. D'autre part, les membres du bureau du CdDev participent assidûment aux réunions du Comité syndical et commissions thématiques du Pays, sur la base d'une philosophie de fonctionnement reposant sur la confiance, la transparence et la recherche de l'intérêt général.

Concrètement, le CdDev (Conseil de Développement) est associé à l'élaboration des programmes d'actions du Pays, à leur suivi et à leur évaluation. Consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du territoire, il formule avis et propositions, à la demande du Comité Syndical (saisine) et/ou de sa propre initiative (auto-saisine). Sans structure juridique propre, il s'est toutefois doté d'un règlement intérieur qui prévoit notamment son renouvellement tous les 3 ans, ainsi que d'une charte de partenariat fixant les modalités de mise en œuvre de ses travaux et de leur diffusion auprès des élus du Comité syndical et de ses propres membres.

Bureau du Conseil de Développement



Georges COUTURIER, Michel MONTALELANG, Joseph ROULLEAU, Gilles CHEVRIER, Sébastien BONNET, Aricia HERMANN, Grégoire TOUBLANC, Odile MERIEAU, Éliane BLÉ, Jean-Marie MAHU, Françoise FOLTZER.

AUTO-SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Les maisons pluri-professionnelles de santé "auscultées"

Depuis plusieurs années, le Pays Yon et Vie a initié une démarche autour des problématiques de santé et de démographie médicale. En 2015, par auto-saisine, le Conseil de Développement s'est emparé du sujet des maisons pluri-professionnelles de santé (MPS). Objectifs : dresser l'état des lieux de ces structures sur le Pays et mesurer leurs réponses aux besoins et aux problématiques de santé publique identifiées. L'étude apporte un éclairage supplémentaire sur ces MPS qui, si elles ne constituent pas "LA" solution à tous les problèmes, présente d'indéniables avantages...

Le contexte

La santé constitue la 2^e préoccupation des Français après l'emploi et devant le pouvoir d'achat.

Les déserts médicaux touchent désormais les villes moyennes mais surtout les zones rurales.

La Vendée n'est pas épargnée.

> 58 104 médecins généralistes en 2015 contre 65 000 il y a 8 ans
Baisse supplémentaire prévue de 6,8 % d'ici 2020

> Ratio de 131 médecins pour 100 000 habitants au niveau national, 81 en Pays de la Loire, 71 en Vendée.

L'enquête

> Entretiens auprès d'élus locaux et des professionnels des Maisons de santé du Pays des Acharis, Maison de santé pluri-professionnelle d'Alzayon, Maison de santé de Belleville-sur-Vie (Bellevigny), Maison multi-professionnelle et multi-sites du Pays de la Châtaigneraye, Pôle Santé des Lucs-sur-Boulogne, Cabinet médical de La Garenne (La Roche-sur-Yon), Maison de santé de Venansault, Projet de Maison de santé multi-professionnelle de Moulleron-le-Capit.

> Questionnaire : description de l'existant, et du fonctionnement, analyse des facteurs de réussite, relation entre le fonctionnement effectif et projet écrit, changements apportés, manques constatés, préconisations des interrogés.

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS DU RAPPORT

Une Maison Pluri-professionnelle de Santé...

- permet une meilleure prise en compte des conditions de travail des professionnels et le développement de nouvelles pratiques,
- est une des solutions possibles pour lutter contre la désertification médicale,
- est un moyen pour la mise en œuvre de nouvelles technologies d'avenir, parmi lesquelles la télémédecine, enjeu de santé publique au sein des territoires,
- permet l'utilisation optimisée de l'argent public économe liée aux dépenses de santé,
- améliore le service rendu à l'usager.

Si le sujet vous intéresse, le rapport complet est à télécharger dans la rubrique actualités sur le site internet du Pays www.paysyonevie.fr



Joseph ROULLEAU, Catherine MAHUT et Michel MONTALELANG, rapporteurs de l'enquête sur les maisons pluri-professionnelles de santé.



Assemblée annuelle, tenue et studios du Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement au rapport !

Côté fonctionnement, le CdDev dispose de moyens que lui octroie le Comité syndical : enveloppe de 8 000 €/an, mise à disposition d'un chargé de mission (40%) pour accompagner le CdDev et d'une assistante-secrétaire (20%).

Ses réflexions et ses actions prennent appui sur les travaux de plusieurs groupes de travail thématiques, qui en ont fait un retour lors de l'assemblée annuelle du 29 juin 2016 où les deux

consistants "plats de résistance" de la soirée ont été présentés à savoir :

- un rapport d'étape sur la saisine "Communes nouvelles", présenté par Aricia HERMANN. Nous y reviendrons dans un prochain magazine et sur le site internet du Pays Yon et Vie ;
- le rapport sur l'auto-saisine "Maisons pluri-professionnelles de santé", présenté par Joseph ROULLEAU et développé ci-après...



Le regard du Président du PAYS

Jean-Louis BATIOU revient sur ce travail mené par le Conseil de Développement unanimement salué par les élus du Comité syndical lors de sa présentation le 30 juin dernier...

Le Conseil de Développement du Pays a entamé une réflexion sur la thématique de la santé, 2^e sujet de préoccupation des Français après l'emploi, en réalisant par auto-saisine une photographie de la situation des maisons pluri-professionnelles de santé sur le territoire du Pays Yon et Vie.

Dans un contexte de lutte contre la désertification médicale, les maisons pluri-professionnelles de santé peuvent, en effet, constituer une solution originale en raison notamment de la permanence des soins, de la complémentarité dans les services apportés, du confort et de la qualité de l'accueil dans des espaces qui permettent des échanges entre professionnels qui améliorent la qualité du service rendu à la patientèle.

1^{er} 10

Le Journal du Pays Yonnais

Jeudi 1^{er} septembre 2016 - N° 823
12, rue de Beaumont, BP 302 • 36000 La Roche-sur-Yon Cedex • Tél. 02 51 34 35 10 • Fax. 02 51 34 35 19
jpy@lapresse.fr www.journaldu-pays-yonnais.fr

M 5505 - 1,20 €

Rendez-vous dominical à La Roche

Le marché bio s'installe en ville

P. 13

YON ET VIE 6 maisons de santé en projet

Pénurie médicale : la solution ?

Le Poiré-sur-Vie p.24
Une rue plus sûre devant l'école privée

Fait-divers p.19
Accident mortel aux Lucs

Rink-hockey p.29
La Vendéenne peut-elle faire mieux ?

Pages 6-7

VOTRE SPÉCIALISTE DES POÊLES À GRANULÉS ou À BOIS

- Vente
- Pose par nos soins
- SAV
- Entretien ramonage

MAIS AUSSI

- Plâtrerie
- Carrelage
- Isolation
- Cloisons sèches

BUTON LE POIRÉ SUR VIE
CHALUVET ZI La Gendronnière

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30
Fermé le jeudi matin - Le samedi de 9h à 12h30
02 51 06 45 65 www.buton-chaluvet.fr
PORTES OUVERTES les 23-24-25 SEPTEMBRE

Dossier L'avenir de la santé se joue

RAPPORT. Un projet de santé avant les murs

Le pays Yon et Vie compte aujourd'hui cinq maisons pluridisciplinaires de santé (MPS). Six autres projets sont en cours sur le territoire. Une nécessité pour lutter contre le désert médical qui s'intensifie sur le territoire. Le conseil de développement du syndicat Yon et Vie s'est penché sur cette problématique et a identifié, dans un rapport, les atouts de ces structures, et surtout les clés pour réussir ces projets.

Et Vie a réalisé un état des lieux des maisons pluridisciplinaires de santé (MPS) sur le territoire. « L'objectif de cette démarche était de voir comment ces maisons ont permis de répondre aux besoins de soins sur le territoire », indique Joseph Rouleau, membre du conseil de développement. « L'autre objectif était que les résultats de cette étude encouragent de futurs projets, car il va y en avoir besoin, et qu'elle facilite leur mise en œuvre », ajoute Catherine Ramot, membre elle aussi du conseil.

Un enjeu de politique publique

En majorité, les professionnels de santé sont pour se regrouper. « La crainte de ne pas trouver de successeur lors d'un départ en retraite, l'envie d'obtenir des conditions de travail acceptables, compa-

tibles avec une vie privée, le besoin d'échanger et de partager entre professionnels les motivent à se réunir, détaille Catherine Ramot. Et la désertification médicale allant crescendo fait de la santé un enjeu de politique publique, obligeant les élus locaux à se pencher sur la question ».

Le défilé s'est fait dans les années 2000 et les premières maisons de santé ont émergé dans le pays Yon et Vie, avec un appui financier du syndicat, de la région, pour de l'investissement immobilier.

Un projet de santé avant tout

Mais la réussite d'un tel projet ne se fait pas qu'avec des murs. « Il ne suffit pas de construire un bâtiment pour y réunir tous les professionnels de santé », note Joseph Rouleau. « Avant de s'intéresser au

contenu, il faut penser le contenu, élaborer un projet de santé », continue-t-il. Un travail qui doit se faire dans une concertation globale « entre les professionnels de santé, les élus et d'autres partenaires comme l'Agence régionale de santé (ARS) ».

Une fois ce projet de santé dessiné, on peut alors penser aux murs. « Des locaux qui, du coup seront adaptés, accessibles, indique Joseph Rouleau. Ce qui ressort de notre étude est qu'il ne faut pas hésiter à voir grand, tant sur le plan foncier que sur les locaux ».

Une maison pluridisciplinaire ainsi pensée, organisée, sera un atout indéniable pour attirer des professionnels, les garder surtout, sinon en voir de nouveaux arriver, offrant ainsi une palette plus large de pratiques et de soins. « C'est un plus aussi si ces MSP facilitent l'accueil des



Joseph Rouleau et Catherine Ramot.

internes, avec mise à disposition de studios, pour assurer la pérennité de la structure ». Avec, en prime, un contexte plus favorable, par le regroupement et la mutualisation, de développer les nouvelles technologies comme la télé-médecine. La maison de santé d'Aizenay en est le parfait exemple.

Au delà de dresser les atouts

des maisons pluridisciplinaires, cette étude a pour vocation d'encourager maintenant le développement de ces maisons de santé et de l'anticiper avant que l'État ne l'impose avec ses propres règles, dans le cadre de la territorialisation de la santé ambulatoire », conclut Catherine Ramot.

Stéphanie Hourdeau

Six projets dans le pays Yon et Vie

Le pays Yon et Vie regroupe 23 communes : les 15 de La Roche-sur-Yon Agglomération et les huit de la communauté de communes Vie et Boulogne. Le territoire compte actuellement cinq maisons de santé. Les deux premières ont été créées en 2010.

Le Pôle santé des Lucs-sur-Boulogne réunit 11 professionnels de santé dont deux médecins, deux kinés et sept paramédicaux. Un poste de médecin est vacant. Ce Pôle n'a pas vraiment de projet de santé car il s'est avant tout construit autour d'un simple projet immobilier visant à réunir les professions médicales. Pour autant, les professionnels apprécient le regroupement qui facilite une communication. La même année, la maison de santé de Venansault, portée par les professionnels de santé, a vu le jour et regroupe ses 9 propriétaires, dont trois médecins et six paramédicaux. Un projet médical interne a été mis en place avec des échanges



Selon l'étude réalisée par le conseil de développement de Yon et Vie, sur les six projets, quatre sont en cours et deux en réflexion.

entre médecins permanents et des dossiers médicaux partagés.

Il faut attendre 2013 pour voir sortir de terre la troisième maison pluridisciplinaire du territoire. Ça se passe à Aizenay avec la création du Pôle santé. Un des plus gros de la zone, puisqu'il compte 23 professionnels de santé (7 médecins, 3 chirurgiens dentistes et 14 paramédicaux), tous locataires mais regroupés en association. Ce Pôle ne se limite pas à des murs. Un projet de santé a été pensé en amont et signé par les 23 praticiens. Il englobe la coordination des soins, des actions de prévention et d'éducation sanitaire pour les scolaires. Ce Pôle est aussi en train d'essayer de mettre en place un service de télé-médecine.

Six projets dont trois en cours

En 2014, un cabinet médical a été créé par la commune de Belleville-sur-Vie, mais sans

projet de santé. Aujourd'hui, seul un médecin y officie et aimerait bien travailler dans un collectif.

La réflexion sur La Roche-sur-Yon de développer des maisons de santé a commencé en 2008. A ce jour, deux structures sont sur le point d'être montées, une dans le quartier de la Garenie avec médecins et infirmières seulement, annoncée pour 2017 et une autre aux Forges sur le parking d'Intermarché, prévue elle pour la rentrée et qui devrait beaucoup plus pluridisciplinaire (lire ci-contre).

Au Poiré-sur-Vie, les premières pierres ont été posées début de l'été. La future maison de santé a été parfaitement réfléchie en amont autour d'un projet de santé. Un projet, qui plus est, pensé sur le long terme, en tenant compte de nombreux départs en retraite dans le secteur. Elle commencera avec 3 médecins, mais 7 places sont prévues pour des généralistes. On y trouvera aussi 3 infirmières,

une orthophoniste et une podologue.

D'autres projets sont en réflexion. Celui d'une maison pluridisciplinaire à Saint-Florent-des-Bois, « avance bien, déclare confiant Jean-Louis Batiot, maire de Rives de l'Yon. Il pourrait y avoir 3 généralistes, un ou deux kinés, des infirmières libérales et pourquoi pas un siège dentaire ». Le maire assure être en contact avec d'autres professionnels de santé.

A Mouilleron-le-Captif, la réflexion a débuté par un projet immobilier. « Il faut repenser la problématique en commençant par un projet de santé pour être assuré d'avoir un service efficace », préconise Joseph Rouleau. Enfin, la question se pose également à Dormpierre-sur-Yon. Le maire Philippe Gaboriau devrait lancer les discussions avec les professionnels de santé déjà installés sur la commune.

S.H.

Des Olympiades pour mieux manger à la cantine



Les premières Olympiades de la restauration collective ont eu lieu mercredi.

Par Ouest-France
Modifié le 23/04/2018 à 02h46
Publié le 21/04/2018 à 01h28

Le Pays Yon et Vie et le groupement des agriculteurs biologiques de Vendée organisaient, mercredi, la première édition des Olympiades de la restauration collective.

Introduire des produits locaux, dont certains bio, tout en maintenant le coût des repas, c'est possible pour le Gab 85. « Il ne s'agit pas simplement de changer de catalogue mais de faire évoluer des pratiques de travail, à la fois du côté des producteurs mais aussi dans les cuisines », ont expliqué les organisateurs.

Huit communes du Pays Yon et Vie ont participé aux Olympiades, mercredi, pour faire part de leurs expériences. Chacune d'entre elles a présenté une action déjà mise en place sur son restaurant, favorisant l'accueil de produits locaux et bio, et ce, de manière durable. « Nous avons répondu à une demande des personnels de cantine, après une première formation de cuisinier dispensée en 2011 », confie Jany Guéret, pilote du projet pour Yon et Vie.

Sabine Roirand, vice-présidente de la communauté de communes Vie et Boulogne, précise : « Ce groupe a donné une bonne dynamique collective, et affiché sa volonté de développer le bien manger et l'approvisionnement local ».

Des prix et des échanges

Trois prix ont été attribués. La commune du Poiré, précurseur dans le domaine de l'approvisionnement local et bio, a obtenu le prix Innovation pour le thème « De la fourche à la fourchette ». La cuisine municipale genôte anticipe longtemps à l'avance ses besoins en légumes. Elle les commande à l'agriculteur biologique Patrick Brethomé qui cultive en fonction de sa demande. La commune de Dompierre-sur-Yon a été remarquée pour la qualité de son travail d'équipe.

Enfin, l'inspiration du chef de cuisine de Bellevigny a été saluée. Il a présenté un sketch humoristique, soulignant ses difficultés à faire face seul aux contraintes et aux tendances dans le domaine de la restauration collective.

Il y avait dans ces Olympiades un objectif au moins tout aussi important que les prix attribués. Claire Brachet, du Gab 85, observe : « Le but c'est surtout de créer des liens, d'échanger des idées, des pratiques pour s'en inspirer et continuer à évoluer. »

La journée s'adressait aussi à toute personne du territoire intéressée par le sujet : cuisiniers et personnel de cantine bien sûr mais aussi parents, enseignants, gestionnaires, élus.

Huit communes participaient au concours mais dix-huit du Pays Yon et Vie souhaitent faire évoluer les pratiques qui favorisent l'accueil de produits bio et locaux dans la restauration collective.

ANNEXE 3 – POUR ALLER PLUS LOIN



[Carte des directions régionales](#)

27 October 2017

Caroline Megglé

Citoyenneté - Les conseils de développement, un levier pour la démocratie intercommunale ?

Organisation territoriale, élus et institutions

Citoyenneté et services au public

Aux élus, ils demandent peu de choses : un minimum de moyens pour fonctionner, un peu de temps et de reconnaissance. En échange, ils fabriquent bénévolement de l'"ingénierie citoyenne" et contribuent à inventer une forme de démocratie intercommunale. Des conseils de développement représentatifs de la société civile doivent être mis en place dans les intercommunalités de plus de 20.000 habitants et dans les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR). Quelque 200 conseils seraient déjà actifs. Il en manquerait donc entre 300 et 500. La Coordination nationale des conseils de développement aspire à diffuser ces assemblées d'habitants qui, loin d'être des contre-pouvoirs, se mettraient au service de la collectivité et des élus.

Les conseils de développement sont peu connus. Les élus intercommunaux ignorent parfois leur existence et, a fortiori, l'obligation qui leur incombe en la matière. Créé en 1999 par la loi Voynet, le conseil de développement a été conforté par les lois Maptam de 2014 et Notr de 2015. Dans les métropoles et autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20.000 habitants - le seuil était auparavant de 50.000 habitants -, ainsi que dans les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), une assemblée de citoyens bénévoles doit désormais être constituée pour représenter les "milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs". Son rôle : donner son avis sur le "projet de territoire" et, pour les EPCI, "sur les documents de prospective et de planification

résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable". Au-delà, le conseil peut être consulté sur toute question intéressant le territoire et se saisir d'enjeux tels que l'animation du débat public.

La loi doit être "interprétée avec le maximum de souplesse"

"On estime qu'il y aurait actuellement 200 conseils de développement actifs, en France métropolitaine et en outre-mer", précise Alexandra Vidal, chargée de mission à la Coordination nationale des conseils de développement (CNDP). Les 22 métropoles auraient déjà quasiment toutes leur conseil ; en revanche, seuls 80 conseils de développement seraient actifs dans les autres communautés – communautés de communes, d'agglomération et urbaines – et 80 autres seraient rattachés à des pays ou des PETR. D'où un potentiel de créations important. A terme il devrait y en avoir entre 500 et 700", ajoute Alexandra Vidal. Une fois les changements de statuts et de frontières digérés, les EPCI vont-ils se saisir de cet outil de démocratie participative ? Oui, à condition que "la loi soit interprétée avec le maximum de souplesse", selon Yves Londechamp, vice-président du conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines et co-président de la Coordination nationale. "Si des élus veulent créer un conseil de développement entre les quatre EPCI constitutifs d'un PETR et que ce conseil soit à la fois celui des EPCI et celui du PETR, ce sera très bien...", illustre-t-il. Fin 2016, la réponse du ministre de l'Aménagement du territoire à une question écrite du sénateur Raymond Vall (Gers, RDSE) sur le sujet avait pourtant confirmé la nécessité de créer des conseils de développement "à différents niveaux" étant donné les "enjeux spécifiques" des EPCI par rapport à ceux du territoire plus vaste d'un PETR. "Il y a toujours moyen de faire preuve d'inventivité", nuance Alexandra Vidal, citant le conseil de développement de la métropole et du pays de Brest - réinstallé en décembre 2015 par délibération de la métropole et de l'ensemble des EPCI composant le pôle métropolitain du Pays de Brest.

Des habitants bénévoles qui "ont envie de travailler pour le territoire"

Un cadre souple offrant une dose de créativité, un mode de désignation des membres et une organisation à définir localement, voilà des arguments qui pourraient séduire les bonnes volontés. "C'est un très bel espace de liberté", confirme Dominique Valck, président du conseil de développement durable du Grand Nancy et co-président de la CNDP, soucieux de rassurer les élus. "Ces conseils de développement ne sont pas des outils de contre-pouvoir ou de contestation, ce sont des lieux apaisés d'ingénierie citoyenne pour éclairer la décision publique." En d'autres termes, les conseillers seraient là pour aider les élus, pas pour leur mettre des bâtons dans les roues. Cela, à condition de donner à ces membres bénévoles leur "vrai salaire : des moyens pour travailler et de la reconnaissance". Les moyens mis à disposition, et notamment l'appui ou non d'un ou deux chargés de mission, seraient pourtant très variés d'un territoire à l'autre. De même que la taille des assemblées : d'une dizaine de personnes pour les territoires les plus ruraux à 200 voire 250 pour certaines métropoles.

La moyenne serait autour de 80. L'absence de rémunération et de moyens garantis est la principale différence entre les conseillers de développement et leurs homologues au niveau régional, les membres des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (voir notre article du 5 juillet 2016 sur les Ceser). "Dans les conseils de développement, on trouve des personnes qui ont un réel intérêt, qui ont envie de travailler pour le territoire et sont vraiment impliqués", observe Alexandra Vidal.

Au Grand Nancy, le conseil associe parfois d'autres publics : étudiants, sans-abri...

Certes, au sein des assemblées, le noyau dur - la "mémoire du territoire" - est bien souvent composé de personnes retraitées, plus disponibles. Si la CNCND encourage ses membres à recruter davantage de jeunes, elle plaide là encore pour une interprétation souple de l'article 57 de la loi Egalité et Citoyenneté imposant la mixité et une représentation équilibrée des classes d'âges au sein des conseils. Pour associer une large palette d'habitants, dont les moins disponibles et les plus traditionnellement éloignés de ce type d'instances, le conseil de développement de Nancy invite régulièrement d'autres personnes à contribuer à ses travaux. Actuellement, les étudiants de 13 formations universitaires participent ainsi à la démarche de prospective "Grand Nancy 2050". En 2018, Dominique Valck espère trouver la manière d'associer des personnes sans abri à une réflexion sur la pauvreté. Le changement de frontières intercommunales a également été l'occasion de renouveler la composition et les modalités de fonctionnement de nombreux conseils de développement. Cela a été le cas à Saint-Quentin-en-Yvelines, où l'agglomération est passée en 2016 de sept à douze communes. Le conseil de développement qui existait depuis 2002 a alors "été recréé à partir de zéro, avec 75% de membres nouveaux", indique Yves Londechamp. Si ce dernier estime que ce renouvellement est "une excellente chose", il reconnaît que la dynamique qui structurait auparavant les échanges avec les élus (1) est forcément "un peu à reconstruire".

"Ingénierie citoyenne" versus "démocratie du clic"

A minima, les conseils de développement présentent chaque année leur rapport d'activité à l'assemblée communautaire ou au conseil syndical du PETR. La CNCND invite toutefois les élus à aller plus loin, notamment à être "transparents sur les raisons pour lesquelles ils ont retenu ou pas des propositions" afin de favoriser la mobilisation et la montée en compétence des conseillers. En la matière, le processus d'apprentissage serait tout aussi important que les résultats des travaux. "Il faut maîtriser l'information, accéder au dossier, comprendre, pouvoir rentrer dans un processus d'intelligence collective", énumère Dominique Valck. "Attention à la démocratie directe" ou encore à "la démocratie du clic", alerte celui qui préside également la Conférence des conseils de développement du Grand Est (2). Certaines formes de consultations ne permettraient que de "mesurer des humeurs ou des peurs" et non pas de "construire ensemble". Il est en outre plus difficile de mobiliser les citoyens dans la durée et sur la planification territoriale que de façon ponctuelle sur des projets concrets, renchérit Yves Londechamp. Des organes permanents tels que les conseils de développement auraient davantage le temps de s'approprier les enjeux et la possibilité de faire ainsi "des propositions pertinentes". Leurs travaux souvent prospectifs alimenteraient les élus en "idées nouvelles" et les aideraient à "sortir la tête du guidon" et à adopter "une perspective un peu plus large".

Des outils et des rencontres pour faciliter leur mise en place

"L'ingénierie citoyenne peut devenir une sorte de chaînon qui manque entre la République des experts et la décision publique", s'enthousiasme Dominique Valck. Les conseils de développement se sont d'ailleurs largement emparés du thème de la démocratie participative. La coordination du Grand Est, avec le Ceser, y a consacré un livre blanc. Le conseil de développement de Nantes aurait rédigé, selon Yves Londechamp, des "propositions très concrètes sur la façon de conduire le débat public". La démocratie intercommunale a-t-elle de beaux jours devant elle ? La CNCD, qui propose des outils tels qu'un vademecum et se met à disposition des élus et citoyens intéressés, est en tout cas au travail.

- (1) Le conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (Codesqy) a beaucoup travaillé sur la place de son agglomération dans le schéma directeur régional, le Grand Paris ou encore le Plateau de Saclay. Ses avis étaient régulièrement présentés à l'agglomération.
- (2) Des coordinations régionales de conseils de développement existent dans la moitié des régions, dont la Bretagne (avec des monographies disponibles sur cinq conseils de développement), les Hauts-de-France, le Grand Est et l'Ile-de-France

Démocratie participative

Conseils de développement : la participation citoyenne, pour quoi faire ?

Publié le 17/04/2018 • Par [Adeline Descamps](#) • dans : [France](#)



Fotolia

Apparus dans le paysage il y a près de 20 ans, les conseils de développement, comme la plupart des autres outils participatifs, restent des objets en devenir. Ils incarnent pourtant ces nouvelles formes de « démocratie territoriale » dont on parle tant. Cette idée selon laquelle l'on ne peut plus penser les politiques publiques sans la participation des citoyens...

La démocratie participative est-elle en crise ? titrait l'une des dernières publications de la Documentation française. « Elle l'est et ce n'est pas nouveau », réplique Olivier Dulucq. « Quand on la convoque, c'est pour donner des gages d'ouverture. Mais dans les faits, on ne change rien au logiciel : l' élu sait tout, peut tout, décide de tout, mais ... consulte ! » remarque celui qui enseigne à Rennes 2 l'ingénierie de la concertation.

Cet administrateur de l'Unadel (Union nationale des acteurs et des structures de développement local) assume d'ailleurs s'être trompé dans ses pronostics. Quand fut institué en 1999, par l'article 25 de la loi Voynet, le Conseil de développement, appelé à co-construire les projets de territoires avec les collectivités, il avait prévu la réticence des élus mais pas celle de ... la fonction publique.

Le mille-feuille de la participation

« Je ne suis pas certain que la 'technostructure' territoriale ait été si favorable. Sans doute certains y ont-ils vu une forme de concurrence dans ces débordements d'acteurs non élus, à l'expertise pas vraiment prouvée » remarque-t-il.

Quoi qu'il en soit, en une vingtaine d'années, épousant les oscillations des « Grands Soirs » de l'architecture territoriale, se sont multipliés des objets participatifs à quasiment toutes les échelles : comités de quartiers, d'usagers, conseils citoyens, référendum d'initiative populaire... Si bien que certains se plaisent à évoquer « un mille-feuille de la participation ».

Une question plus que jamais actuelle

« Tout le monde se cherche en matière de démocratie participative, convient Nicolas Portier, délégué général de l'AdCF, l'Assemblée des communautés de France. On a tendance à multiplier les outils de concertation comme si on cherchait la pierre philosophale. La volonté du législateur de trop en faire a aussi nui à l'effet recherché ». A savoir : intéresser toutes les parties prenantes, et tout particulièrement les « taiseux », qui se tiennent à distance de la vie publique locale.

Le sujet reste pourtant plus que jamais à l'agenda, dans un contexte où la défiance à l'égard des élus se porte à merveille, où les réformes territoriales (élargissement des compétences, fléchage) portent le risque d'accroître encore la « fracture civique ». La question est aussi à l'ordre du jour de la « mission parlementaire de préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation », dont le rapport porte bien le titre : « Décider en 2017 : le temps d'une démocratie coopérative », mais en flèche les limites.

« Le contact avec le citoyen ne peut plus se limiter aux seules échéances électorales. Certains territoires l'ont compris et investissent, au-delà du cadre réglementaire, dans de nouvelles formes de concertation, à l'instar des jurys citoyens », assure le délégué général de l'AdCF. Des villes (Nantes, Metz) ou communes (Kingersheim, Saillans) seraient ainsi devenues des laboratoires où la démocratie s'exercerait en continu.

« Simulacres » de démocratie ?

Pour l'Unadel, peu intéressée par des dispositifs qui miment les assemblées des collectivités locales (donc représentatives) mais bien davantage par les initiatives des territoires ruraux à travers les fonds Leader* et les Groupes d'action locales, le curseur d'appréciation est l'efficacité.

« Il faudrait des instances participatives à tous les étages si tant est qu'il s'y passe des choses. Je défie quiconque de trouver plus d'un avis par an et par région d'un Ceser, qui ait changé une ligne d'une politique publique de son territoire » explique ainsi Olivier Dulucq.

La sanction est plus modérée pour les Conseils de développement, pourtant grandes assemblées représentatives du paysage économique, social, associatif, culturel, sportif, mais dont la situation est variable selon les territoires. « Il y en a qui sont dans une réelle cogestion des politiques publiques comme en Bretagne, d'autres qui ne sont que des supplétifs et quelques rares instances citoyennes, notamment sur de micro-territoires comme Trièves », assène ainsi ce dernier.

Des malentendus persistants

« Ne leur faisons pas jouer tous les rôles : ils ne sont ni des comités de quartiers ni des conseils citoyens, défend pourtant Nicolas Portier. L'essentiel est de définir dès le départ la vocation, les principes de fonctionnement et les limites. Les malentendus viennent de là ».

Il faut d'ailleurs bien reconnaître que depuis leur institution, les Conseils de développement n'opèrent pas sur un long fleuve institutionnel tranquille. Rendus obligatoires par la loi Maptam dans les métropoles et les PETR, puis à toutes les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ils se sont vus ensuite imposer par la loi Égalité & Citoyenneté.

Quelque 200 instances seraient actives. Entre 300 et 500 manqueraient donc à l'appel de la loi. Les 22 métropoles seraient loties. En revanche, seuls 80 seraient actifs dans les différentes communautés, 80 autres dans les pays ou PETR.

« Il convient de donner de la visibilité et de l'efficacité à cette nouvelle façon de faire, modère Dominique Valck, président de la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD). Représentation et participation doivent faire un pas l'une vers l'autre pour accélérer les processus de co-construction et établir des règles plus efficaces, sans posture ». La Coordination se dit en mesure « à l'usage d'apporter des éléments d'amélioration au législateur ».

Prêt-à-porter voué à l'échec

Appartenant à des familles de pensées diverses, « plus ou moins girondines, jacobines, urbaines, rurales », tous les acteurs œuvrant pour le développement du dialogue citoyen – Association nationale des PETR et des Pays (ANPP), Unadel, AdCF, Décider ensemble, CNCDD ... -, partagent au moins quelques points de ralliement : « Liberté d'expérimenter, sans autorisation préalable ou habilitation expresse. Souplesse d'organisation dans la composition et les process. Et pas d'empilement des instances participatives », résume l'AdCF.

Que la loi ne vienne pas imposer d'en haut des schémas trop standardisés mais donne la possibilité à la société civile d'exprimer « toute l'audace dont le projet de territoire a besoin », souligne Dominique Valck.

A quoi servent vraiment les conseils de développement ?

« Il nous faut désormais spécifier les outils en fonction des usages avec des bilans d'expériences », estime Nicolas Portier, mentionnant le travail de la Fondation Nicolas Hulot, qui a passé au tamis nombre d'outils participatifs.

Pour Olivier Dulucq, la question est moins le « qui fait quoi » (entre l'État, les régions, les départements, les EPCI, les communes...) que le « pourquoi de l'action publique » (le fond) et la « manière de faire » (la forme) : « Du développement local, oui, mais pour faire quoi ? » provoque-t-il.

L'absence de moyens reste également une problématique. « Demander à des citoyens de mouiller la chemise sans moyens est une excellente méthode pour prouver que ça ne marche pas », ne dilue pas Dominique Valck. Un accompagnement en ingénierie par les agents territoriaux, un financement pour gagner en autonomie sont des fondamentaux. Sans ce choix politique, nous allons perdre du temps, que le désenchantement actuel ne permet plus ».

Reste à savoir ce qu'il adviendra de la proposition déposée par une centaine de députés LREM en faveur d'une « constitutionnalisation » de la participation citoyenne, qui tout en la « sanctuarisant » n'est pas sans écueils, à supposer que ce ne soit pas une fausse bonne idée et soit suivie d'actes, réagissent-ils tous plus ou moins prudents.

Démocratie locale 24/02/2017

Démocratie participative : pas si simple ! alertent les élus locaux

par Emilie Denêtre

Si la démocratie participative semble être devenue un outil « incontournable » de notre société, les élus ont pointé du doigt le 22 février au Sénat les difficultés liées à son exercice au quotidien. L'enjeu ici étant finalement une co-construction des projets et non une validation de projets déjà ficelés.

Comment expliquer les blocages que nous connaissons actuellement, comme celui du chantier de l'aéroport de Notre Dame des Landes ? Quels sont les besoins réels des Français en termes de démocratie participative ? Qu'est ce qui fonctionne le mieux sur le terrain ? Voici les questions auxquelles étaient invités à répondre les représentants des principales associations d'élus des territoires (ARF, ADF, AdCF et AMF) par les sénateurs, en charge de les auditionner dans le cadre de la mission d'information « Démocratie représentative, démocratie participative, démocratie paritaire : comment décider avec efficacité et légitimité en France en 2017 ».

Des citoyens mieux éduqués, mieux informés

Et s'il y a au moins un point qui fait consensus chez ces élus de terrain, c'est peut-être celui du changement de société que nous vivons ces dernières années – avec notamment la révolution numérique- et la montée de la défiance des citoyens envers les politiques.

« Nous vivons une crise de légitimité, avec en parallèle un foisonnement de démarches et d'initiatives citoyennes » pointe Charles Fournier, vice-président de la région Centre-Val-de-Loire (ARF).

Bertrand Pancher, maire de Bar-le-Duc (AMF) enfonce le clou : « s'il y a 15 ans, cette démarche de la démocratie participative pouvait encore poser question, aujourd'hui elle ne fait plus débat ». Aussi face à de citoyens « mieux formés, mieux éduqués et plus informés », la démocratie participative s'impose désormais comme outil de la vie politique.

Une consultation la plus large possible

Mais dans les faits, mettre en œuvre une démocratie participative et/ou une consultation efficace s'avère être un exercice compliqué et éreintant, rapportent ces élus des territoires. Et l'un des premiers problèmes semble être celui de toucher un public plus large que « ceux qui sont directement concernés, et ceux que l'on appelle la minorité agissante ».

« Il y a tout une partie de la population que nous devons aller littéralement chercher, explique Loïc Cauret (AdCF), président de la communauté de communes Lamballe, Terre et Mer. Le maire croit qu'il connaît tout le monde car il échange avec les associatifs et les parents d'élèves, mais c'est faux ! Il faut aller vers ces invisibles, ces citoyens des périphéries, des lotissements qui ne participent pas à ces consultations ». Et l' élu de remarquer au passage le hiatus existant entre le souhait affiché des Français de participer à la vie publique et la réalité de leur passage à l'acte...

Et si aujourd'hui, les grands projets environnementaux font presque toujours l'objet d'une consultation publique – plus ou moins réussie-, reste que la majorité des travaux d'urbanisme sont passés à la trappe, remarque Bertrand Pancher de l'AMF. « Il faudrait aussi consulter pour ces projets-là, c'est important » lance-t-il aux sénateurs. D'autant que pour Loïc Cauret avec des communautés de communes qui portent désormais des budgets conséquents (70 millions d'euros en fonctionnement, 20 millions d'euros en investissement pour 70 000 habitants pour Lamballe Terre et Mer) se pose la question de « la légitimité » de cette strate territoriale qui n'est « pas élue au premier degré ».

La co-construction ou le changement de paradigme

Quant à la question soulevée par les sénateurs sur les freins rencontrés dans le cadre de grands projets et notamment la multiplication des recours judiciaires, Alexandrine Leclerc, vice-présidente du Loiret (ADF) note effectivement « une judiciarisation de la société. Mais si un projet est bien ficelé, bordé et justifié, même si cela prend plus de temps, il se fera ». Alexandre Touzet maire de Saint-Yon dans l'Essonne (AMF) remarque néanmoins « un déséquilibre dans le principe général du droit, car il n'existe que peu de dispositifs faisant supporter le coût et les conséquences du recours à celui qui le demande. ».

Pour autant la plupart de ces élus expliquent qu'il faut apprendre à travailler avec ces citoyens devenus parfois « experts » et que tout l'enjeu est désormais dans la co-construction des projets.

« La démocratie, doit aussi tenir compte des « contre », il faut savoir comment on construit dès le diagnostic une question commune, pour ne plus mettre, comme on le voit aujourd'hui, à la question quelques chose de déjà décidé, comme par exemple une ligne LGV où le choix des habitants ne peut porter que sur les scénarii du tracé. C'est cela qui donne aux citoyens le sentiment que c'est tronqué » argue Charles Fournier de l'ARF.

Décision et démocratie, valse à deux temps

« Avant, être un maire bâtisseur était forcément bien vu, aujourd'hui les citoyens sont très critiques vis-à-vis de ces dépenses publiques, détaille Bertrand Pancher, il peut donc être intéressant de prendre en compte, le plus en amont possible, la concertation tous les éléments de défiance. » D'ailleurs pour Loïc Cauret « même si vous avez une bonne idée, très aboutie techniquement, s'il n'y a pas de solidarité sur le projet, il peut y avoir de gros dégâts au niveau local ».

C'est donc un réel changement de paradigme, celui de la co-construction, qui est ici esquissé avec une limite : le raccourcissement des délais entre la concertation, la validation et le début des travaux. « Parfois il peut se passer 5 ou 10 ans, note Bertrand Pancher, et au bout de tout ce temps, le problème posé initialement n'est plus le même, les enjeux non plus. C'est aussi pour cela qu'il y a des contestations sur certains projets aujourd'hui, comme à Notre-Dame-des-Landes, où pour certains le nouvel aéroport ne se justifie plus. »

Membres du Conseil de Développement ayant participé à la rédaction de ce bilan :

Eliane BLE, représentant la commune de la Genétouze

Dominique BRELUZEAU, représentant le SADAPA

Gilles CHEVRIER, représentant la commune de Mouilleron le Captif

Georges COUTURIER, Président du Conseil de Développement

Hélène DESFONTAINES, habitante de la Roche sur Yon

Catherine MAROT, représentant la CFDT Vendée

Michel MONTALETANG, représentant la commune de la Roche sur Yon

Georges PERRON, représentant FACE Vendée

Joseph ROULLEAU, représentant l'association Travailler demain

Gildas TOUBLANC, représentant la LPO 85

Ils ont été accompagnés par Pierre SAINSON, chargé de mission en charge de l'animation et de l'accompagnement du CdDev et par toute l'équipe du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie que nous remercions pour leur implication.

Nous remercions vivement les membres du bureau du CdDev qui n'ont pas participé directement à la rédaction de ce rapport mais qui l'ont activement suivie ainsi que les 16 élus siégeant au Conseil Syndical qui ont répondu à l'enquête visant à mesurer leur vision du rôle et du fonctionnement du CdDev.

Enfin, nous remercions l'ensemble des 59 membres du CdDev et des 48 élus du Conseil Syndical pour leur collaboration pendant ses trois années de mandats.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

15 rue Pierre Bérégovoy - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 06 98 77 - Fax 02 51 08 84 53

direction@paysyonetvie.fr
www.paysyonetvie.fr

Le présent rapport est la propriété du Conseil de Développement du SYNDICAT MIXTE DU PAYS YON ET VIE.

Toute copie totale ou partielle ne peut se faire sans l'accord du SYNDICAT MIXTE DU PAYS YON ET VIE. Les utilisateurs sont responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. Il leur appartient d'en faire un usage conforme aux réglementations en vigueur et aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) lorsque les données ont un caractère nominatif. En particulier, ils doivent savoir que les informations ne doivent être utilisées qu'à des fins strictement personnelles, que la capture des écrans pour reconstitution ou enrichissement d'une base de données nominatives est contraire à la loi française et donc interdite, ainsi que l'utilisation à des fins commerciales ou publicitaires.

Crédits photos

p22, p24 (Assemblée annuelle 2016), p25, p26 (Sciences tour 2016) Eric Dougé communication© ; p24, p27 (Leader) Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie ; p25 GAB 85 ; p26 Oryon